YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 00
N/ Réf : NDA/CB

DECISION N° 2000/26

OBJET : Autorisation de signer l'avenant de transfert au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition de bâtiments sis angle des rues Charles De Gaulle et René Coty conclu avec la société EEG

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 25 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que par un marché en date du 29 novembre 1999, la commune a confié à la société Europe Etudes Gecti l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de démolition de bâtiments situés à l'angle des rues Charles De Gaulle et René Coty.

CONSIDERANT que par deux résolutions les Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés SIMECSOL et Europe Etudes Gecti en date du 23 décembre 1999, les actionnaires desdites sociétés ont approuvé l'absorption, par voie d'apport d'actif partiel, de la branche complète d'activité de bureau d'études technique France de Europe Etudes Gecti par SIMECSOL.

CONSIDERANT que dans le même temps, les actionnaires ont approuvé le changement de dénomination et augmenté son capital, devenant ainsi EEG SIMECSOL, S.A. au capital de 16.400.000 ayant son siège social 10 Avenue Newton 92 350 LE PLESSIS ROBINSON.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte de l'absorption de la société Europe Etudes Gecti par la société SIMECSOL et du changement de dénomination sociale.

DECIDE

DE SIGNER l'avenant de transfert avec la société EEG SIMECSOL domiciliée 10 Avenue Newton, 92350 LE PLESSIS ROBINSON,

DIT que les dispositions du marché initial, non modifiées demeurent applicables.

REÇU LE
- 9 FEV. 2000

Fait à Yerres, le 31 JAN. 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE